

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE
L'ISERE

ARRONDISSEMENT DE
VIENNE

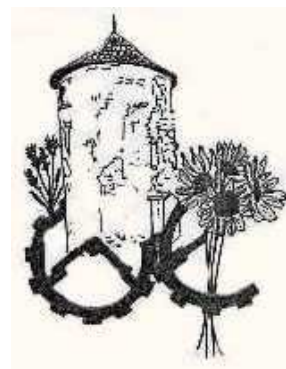
Tél. 04 74 54 42 07

Fax 04 74 54 58 80

mairie-lemottier@wanadoo.fr

www.lemottier.fr

COMMUNE DE LE MOTTIER



Réunion du Conseil Municipal du 2 Décembre 2015

Présents : MM. DETROYAT Bruno, GONON Gérard, PRUDHOMME Julien, MOYROUD Nicolas, GENEVEY Jean-Noël, ALBERT Etienne, Mmes REYNAUD Françoise, MAZET Elsa, MONTABON Marie-Christine, BUTTIN Véronique, GINET Véronique, DELEGUE Sandrine, CATINOT Anne-Lise.

Secrétaire de séance : BUTTIN Véronique

Point trésorerie : au 2/12/2015 : 335.001 € dispo.

Cette somme permet le remboursement d'un « prêt d'avance TVA » pour le financement du groupe scolaire à hauteur de 100.000 € avant l'échéance de juin 2016.

Remboursement anticipé Crédit Relais de 360.000 € auprès du Crédit Agricole Centre Est :

Monsieur le Maire expose que le crédit à court terme relais TVA d'un montant de 360 000 €, remboursable en 24 mois maximum consenti auprès du Crédit Agricole Centre Est le 11 juin 2014 pour une durée de 24 mois peut être remboursé en anticipé en partie à hauteur de 100 000 € sans attendre la date de fin de prêt, la trésorerie de notre collectivité le permettant. Ce remboursement anticipé est sans indemnité de remboursement anticipé.

Le Conseil, après avoir pris connaissance de la trésorerie actuelle, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide le remboursement anticipé de 100 000 € du prêt référencé sous le N° 0001411038 au 22 décembre 2015 selon le décompte de remboursement anticipé suivant :

- capital remboursé par anticipation : 100 000 €,
- intérêts normaux : 0,00 €

Soit un total de **100 000,00 €**.

Attribution des aides aux associations :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder les subventions suivantes, au titre de l'année 2015 :

- Centre Communal d'Action Sociale	4000,00 €
- Coopérative Scolaire	1000,00 €
- Association Sportive Mottéroise	600,00 €
- A.D.M.R.	300,00 €
- Don du sang	200,00 €
- Sou des Ecoles	700,00 €

Tarif des concessions au cimetière communal à compter du 01/01/2016 :

	Tombe simple 2 m ²	Tombe double 4 m ²
15 ans :	60 €	120 €
30 ans :	120 €	240 €
50 ans :	180 €	360 €

.../...

- Colombarium :

	½ case 2 urnes	Case 4 urnes
15 ans :	250 €	500 €
30 ans :	500 €	1.000 €

- Jardin du souvenir (épandage cendres + gravure)
80 €

Ces tarifs seront affichés au cimetière. Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord.

Travail des commissions :

- T.A.P. : activités le lundi : jeux de cartes
activités le jeudi : décorations de Noël.
- Réutilisation des locaux libres :
Ancienne salle informatique scolaire au 1^{er} étage de la Salle des Fêtes devient un local archives. Un déménagement est prévu le samedi 9 janvier 2016.
- S.E.D.I. : Installation de 315 bornes pour voitures électriques en 2016.
Nicolas MOYROUD, notre représentant, a été élu dans « l'exécutif » du syndicat.
- Vœux du Maire : le 9 Janvier 2016 à 20 h 30.
Les invitations seront expédiées début décembre.

Séance levée à 22 h 45.